

APPEL A CANDIDATURE Session 22 E&P – Avril/Nov 2019

Thématique

Droits des
étrangers

Pays

Espagne - Madrid

Présentation du programme d'Echanges et Partenariats

Piloté par Echanges et Partenariats et co-animé avec au moins une association en France spécialisée sur une thématique, ce programme est organisé autour des luttes et mobilisations des réseaux de solidarité internationale. Il a pour but à la fois : d'encourager les jeunes générations qui souhaitent se mobiliser à repenser l'espace politique et leur rôle dans cet espace ; de répondre aux demandes de formation des diplômés récents souhaitant exercer leur activité professionnelle future dans les domaines concernant les métiers de la solidarité internationale ; enfin, de développer et renforcer les partenariats entre organisations de la société civile en France, en Europe et à l'international.

Avant de candidater, merci de consulter la rubrique « S'engager » de notre site internet et notamment ces deux pages :

<http://echanges-partenariats.org/le-programme-dechanges/>

<http://echanges-partenariats.org/les-conditions-pour-partir/>

Blog des volontaires E&P : <https://volontaires.echanges-partenariats.org/>

Présentation des organisations partenaires

- Organisation d'envoi : Migreurop

Migreurop est un réseau d'associations, de militant.e.s et de chercheurs et chercheuses présent.e.s dans une vingtaine de pays d'Europe, d'Afrique et du Proche-Orient. Son objectif est de faire connaître et de dénoncer les politiques de mise à l'écart des personnes en migration, en particulier l'enfermement dans des camps, les formes diverses d'expulsion, la fermeture des frontières ainsi que l'externalisation des contrôles migratoires pratiquée par l'Union européenne et ses États-membres. Nous contribuons ainsi à la défense des droits fondamentaux des exilés (dont celui de « quitter tout pays y compris le sien ») et à promouvoir la liberté de circulation et d'installation.

Migreurop participe aux temps de formations comme intervenant lors de la session thématique sur les questions migratoires, ainsi qu'à la période de capitalisation. L'équipe de Migreurop – et des personnes ressources identifiées pour chaque mission parmi les membres du réseau – assure(nt) le suivi des volontaires tout au long de leurs missions.

- Organisation d'accueil : Comisión española de ayuda al refugiado/Commission Espagnole pour les réfugiés (CEAR)

Le CEAR est une organisation à but non lucratif, fondée en 1979, d'action volontaire, humanitaire, indépendante et plurielle. Son objectif est de travailler avec les citoyens qui défendent le droit d'accès à l'asile. Sa mission est de défendre et de promouvoir les droits de l'Homme et l'accompagnement des réfugié.e.s, des apatrides et des migrant.e.s qui ont besoin de protection internationale et/ou sont exposé.e.s à l'exclusion sociale.

- Sites Internet

<http://www.migreurop.org/>

<https://www.cear.es/>

Contexte :

L'Espagne n'est pas réputée pour être une terre d'accueil. Mais avec l'évolution des routes migratoires, elle est redevenue, en 2017, la troisième porte d'entrée en Europe, après l'Italie et la Grèce. Les arrivées de migrant-e-s y sont ainsi trois fois plus nombreuses qu'en 2016¹.

Bien plus, en 2017, le nombre de demandes d'asile enregistrées en Espagne est plus élevé que jamais, atteignant 31 120. Jusqu'en 2016, l'Espagne ne traitait qu'un pour cent des demandes déposées dans l'ensemble de l'Union, mais en 2017, elle a enregistré 4,4% du total des demandes de protection présentées dans les Etats-membres, et a octroyé le statut de réfugié à 595 personnes².

Depuis le mois de juin 2018, l'Espagne est devenue la principale route maritime pour entrer en Europe, avec près de 26 000 arrivées depuis le début de l'année. A l'heure actuelle, les arrivées en Espagne représentent 40% du total des arrivées dans l'Union, du fait de la baisse des arrivées en Grèce (fruit de l'arrangement UE/Turquie de 2016) et en Italie (fruit d'un accord avec la Libye en 2017).

Lasse d'être devenue le seul pays d'arrivée et d'accueil européen, l'Italie – où l'extrême droite est arrivée au pouvoir en mars 2018 – refuse désormais l'accès des bateaux d'ONG et de migrant-e-s à ses ports, contrevenant ainsi aux règles du droit maritime et aux conventions internationales³. Une situation qui a permis à la nouvelle majorité politique espagnole de se démarquer en ouvrant ses ports à divers bateaux de secours qui s'étaient vu refuser l'accostage en Italie, apparaissant ainsi comme le chantre de la solidarité européenne mais libérant le discours anti-immigration de certains dirigeants politiques espagnols.

Une solidarité cependant toute relative... Le 9 juillet 2018, la Cour Suprême espagnole a condamné l'Espagne pour avoir failli à ses obligations relatives au mécanisme européen de relocalisation fixées par le Conseil de l'Union européenne en 2015. Ainsi, l'Espagne n'a-t-elle accueilli entre 2015 et 2017 que 12,85 % des 19 449 demandeurs d'asile en provenance de Grèce et d'Italie dont elle avait la charge⁴.

Quant à Ceuta y Melilla, il s'agit toujours de territoires d'exception, en marge du droit. Les CETI, centres de séjour temporaires pour migrant-e-s, sont toujours saturés, et malgré la jurisprudence de ces dernières années, l'interdiction de transfert vers la péninsule des demandeurs d'asile dont la demande a été déclarée recevable reste en vigueur.

D'autre part, malgré les déclarations du nouvel Exécutif, les refoulements express de personnes interceptées dans le périmètre frontalier se poursuivent, une pratique considérée comme illégale en octobre 2017 par la Cour européenne des droits de l'Homme⁵, condamnation dont a fait appel le gouvernement espagnol⁶. Le 23 août 2018, l'Espagne a de fait réactivé l'accord de réadmission signé en 2012 avec le Maroc pour procéder en moins de 24h au refoulement collectif « différé » de 116 personnes ayant déjà traversé la barrière-frontière de Ceuta et atteint l'Espagne⁷. Malgré les critiques internes comme internationales sur l'(il)légalité de ces mesures, le gouvernement espagnol a annoncé que ces expulsions collectives se poursuivraient en guise de sanction

¹ <https://www.apdha.org/balancemigratorio17/>

² <https://www.cear.es/wp-content/uploads/2018/06/Informe-CEAR-2018.pdf>

³ <http://www.nicematin.com/faits-de-societe/litalie-ferme-ses-ports-a-laquarius-le-bateau-qui-porte-secours-aux-migrants-237229> et <http://fr.euronews.com/2018/06/22/l-italie-ferme-ses-ports-a-deux-autres-navires-d-ong>

⁴ <http://www.europapress.es/nacional/noticia-tribunal-supremo-condena-estado-espanol-no-tramitar-solicitudes-asilo-asignadas-ue-2015-20180711150950.html>

⁵ <https://www.publico.es/sociedad/melilla-estrasburgo-condena-espana-devoluciones-caliente-valla-melilla.html>

⁶ http://www.elperiodicomediterraneo.com/noticias/espana/espana-recurre-condena-devoluciones-caliente_1165807.html

⁷ https://www.eldiario.es/desalambre/Gobierno-justifica-devolucion-Marruecos-inacceptable_0_807019584.html

envers la “violence” dont ont usé les migrant·e·s contre les forces de l’ordre pour entrer en territoire espagnol⁸.

Objectifs de la mission :

Le/La volontaire sera chargé-e de:

- Participer aux actions de solidarité de la structure d'accueil
- Participer à la collecte d’informations sur la situation des personnes en migration arrivant en Espagne : route maritime, terrestre et aérienne ; question des villes refuges, question de l’accueil dans les ports, question de la frontière Sud et des refoulements express (enclaves Ceuta et Melilla + Canaries), opérations Frontex, rôle de l’OIM, de l’agence de coopération espagnole, etc...
- Veille sur les évolutions législatives liées aux politiques migratoires nationales
- Collecter récits de vie, trajectoires et témoignages des personnes en migration arrivant en Espagne par voie maritime en vue de les analyser et de les cartographier ultérieurement
- Rencontrer des acteurs de la société civile en Espagne travaillant sur les droits des personnes migrantes et la liberté de circulation et les mettre en lien avec des membres et partenaires du réseau Migreurop
- Identifier et participer à des initiatives d’accueil des exilé·e·s y compris celles portées par des citoyen·ne·s solidaires
- Sensibiliser le grand public sur les questions migratoires en Espagne et en Europe, notamment via l'alimentation du blog des volontaires

Profil

Compétences :

- Forte motivation
- Intérêt pour les domaines de la Solidarité Internationale et des droits des migrant.e.s
- Autonomie et qualités d'organisation
- Capacité de travail en réseau/à distance
- Bonne capacité rédactionnelle
- Connaissances des politiques migratoires et d’asile européennes
- Une connaissance du tissu associatif et militant français et espagnol + l’expérience/engagement associatif sont un plus
- Maîtrise des logiciels bureautiques et internet

Langues :

- Bon niveau de français, d’espagnol et d’anglais (lu, parlé, écrit)

Calendrier

Préparation au départ à Paris : du 1e au 26 avril 2019

Terrain : de mai à début octobre 2019 (5 mois)

Capitalisation au retour à Paris : du 10 octobre au 5 novembre 2019

⁸ <http://www.elmundo.es/espana/2018/08/29/5b8674f7e2704e34bf8b4662.html>

Statut

Les missions sont proposées dans le cadre du programme européen Erasmus Plus Formation professionnelle

Statut

Stagiaire de la formation professionnelle

Eligibilité

Sont éligibles les jeunes diplômé.e.s de moins d'un an et les demandeurs d'emploi

Indemnités

Selon taux applicables du programme Erasmus Plus 2018

Environ 750 euros par mois de terrain (5 mois). Périodes de formation et de capitalisation non indemnisées par le programme Erasmus Plus

Forfait pour le transport selon distance kilométrique : environ 275 euros forfaitaire (pour l'aller et le retour)

Indemnités compatibles avec les indemnités Pôle emploi, le RSA etc.

Contact

Si vous êtes intéressée.e par cette mission, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation, en précisant en objet le thème et le pays, à info@echanges-partenariats.org